

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 28 juin 2021

CCPC/2021179-014

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (26) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Patrice CAMPS, Jackie COLL, Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE(procuration à M. BATAILLE), Christine DELIAS, Jean-Louis DEMELIN, Marie Claire FRANCEZ-CHARLOT (procuration à M. BAUDET), Michel GARCIA, Stéphane GAUMOND, Jean-Louis LACUBE, Christian LANDRIEU, Jean-Dominique LAPORTE , Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN (procuration à M. BATAILLE) , Philippe PETITQUEUX, Serge POLATO, Michel POUDADE (procuration à M. LACUBE), Stéphanie PRUDENTOS, Michel SANTANACH, Antoine TAHOCES, Georges VICENS.

Date de convocation : 22 JUIN 2021

Secrétaire de séance : Michel GARCIA

Objet : Programme culturel : subvention festival des Garrotxes

Le lundi 28 juin 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que : Dans le cadre de sa compétence culture, la communauté de communes met en place un programme culturel.

Les communes d'Ayguatebia-talau, Caudies, Railleu, Sansa organisent des concerts depuis plus de 10 ans l

En effet les 4 communes des Garrotxes se sont associées pour organiser le festival de musique du même nom.

Avec le soutien de Daniel Tosi, directeur artistique, chaque commune bénéficie au mois d'août d'un concert par des artistes de talent, concert gratuit ou la participation des spectateurs est laissée à leur libre générosité.

Le Président propose d'attribuer une subvention de 500 € par commune soit 2000€ pour l'ensemble du festival

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **d'attribuer une subvention de 500 € par commune (d'Ayguatebia-talau, Caudies, Railleu, Sansa).....**
- **d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 28 juin 2021

Envoyé le 30-06-2021 à la Préfecture
Accusé de réception le 30-06-2021
NOTIFICATION FAST

Pierre BATAILLE
Président

